



BULLETIN D'INFORMATIONS

JUIN 2014

INFORMATION PRATIQUE

SUSPENSION DE LA RESTRICTION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU

L'arrêté préfectoral n° 2014-115-0005 du 25 avril 2014 portant limitation des usages de l'eau est abrogé.

ORDURES MENAGERES

En raison de la Pentecôte, le lundi 9 juin prochain, nous vous informons que la collecte habituelle des ordures ménagères aura lieu le **SAMEDI 7 JUIN 2014**, à partir de 3 heures.

COLLECTE ET DECHETTERIE

La déchetterie mobile sera à ANJOUTEY, à l'éco-point, Rue du Moulin, le **VENDREDI 06 JUIN 2014** de 16h00 à 19h00.

Vous pourrez y déposer tous vos déchets : verre, papier, carton, ferraille, gravats, peinture et produits chimiques, pneus, textiles, objets encombrants, batterie, piles, plastiques, huile de vidange.

Rappel : Il est strictement interdit de déposer vos objets ou vos déchets avant la mise en place de la déchetterie.

ECO-POINT

Nous avons noté par ailleurs que les abords des éco-points n'étaient pas toujours très propres. Ceci n'est pas acceptable. Les éco-points ne sont pas des décharges publiques. L'incivilité de quelques personnes porte préjudice à l'ensemble de la communauté, nous en appelons à leur sens des responsabilités.

NOUVELLES CHAINES

Le **MARDI 10 JUIN**, vous pourrez accéder à **6 nouvelles chaînes gratuites** par votre antenne râteau.

Pour cela vous devrez effectuer une recherche et une mémorisation des chaînes sur votre téléviseur TNT ou sur votre adaptateur TNT, à l'aide de votre télécommande, pour continuer à recevoir l'ensemble des chaînes actuelles de la TNT et pour recevoir les 6 nouvelles chaînes.

Si vous n'effectuez pas cette manipulation, vous risquez de ne plus recevoir certaines chaînes de la TNT.

Il est important de noter que seuls les téléspectateurs équipés d'un matériel compatible avec la Haute Définition pourront les recevoir.

En cas de difficultés pour capter les chaînes après le 10 juin, contactez l'ANFR :

Par téléphone : au 09 70 81 88 18.

Du lundi au vendredi de 8h à 19h (Prix d'un appel local)

Sur internet : www.recevoirlatnt.fr

TAILLAGE DES HAIES

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de tailler vos haies si elles empiètent sur le domaine public, en particulier si elles gênent la libre circulation sur les trottoirs.

REGLEMENTATION CONCERNANT LE BRUIT

Nous vous rappelons l'arrêté municipal du 20 octobre 2003 stipulant que l'utilisation des appareils à moteurs thermique ou électrique est interdite le dimanche toute la journée et n'est autorisée les jours ouvrables et les samedis qu'aux horaires suivants :

- ✓ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- ✓ Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

BRULAGE A L'AIR LIBRE

Nous vous rappelons, ci-dessous, l'Arrêté Préfectoral n° 2012191.0002 du 09 juillet 2012, interdisant le brûlage à l'air libre des déchets verts :

Article 1^{er} : Le brûlage à l'air libre des déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales est interdit.

Article 2 : Le brûlage à l'air libre des déchets agricole ; le brûlage des déchets verts issu de la gestion forestière par incinération ou brûlage dirigé d'une partie des végétaux faisant l'objet d'intervention forestière sont interdits.

Article 3 : La pratique de l'écobuage est interdite.

Article 4 : Le brûlage dirigé destiné à la protection des personnes et des biens n'est pas remis en cause.

SECRETARIAT DE MAIRIE

En raison des congés annuels de la secrétaire, la Mairie sera fermée du lundi 9 juin au mercredi 11 juin inclus.

LE MOT DE LA MUNICIPALITE

SITE INTERNET

Comme nous nous y étions engagés, un site internet pour la commune sera mis en ligne à partir du **LUNDI 16 JUIN 2014** à l'adresse suivante : www.anjoutey.fr.

Vous y trouverez les comptes rendus des conseils municipaux, les bulletins d'information, des infos pratiques, les dates des événements et manifestations sur Anjoutey et aux alentours, les coordonnées des différentes associations du village et une présentation de leurs activités etc.

Nous vous laissons découvrir le reste au gré de votre navigation.

Ce site a vocation à évoluer et à s'enrichir de nouvelles rubriques au cours du temps et de vos suggestions.

Le coût du site pour cette année s'élève à 54 € (le prix de l'abonnement pour l'héberger durant un an) puisque nous l'avons conçu en interne sans faire appel à un prestataire de service.

REUNION PUBLIQUE DU 17 JUIN-FLEURISSEMENT

Suite à la dissolution de l'association « Fleurs et Compagnie », des habitants d'Anjoutey ont contacté la mairie pour leur faire part de leur souhait de créer une nouvelle association de fleurissement du village.

Nous organisons donc une réunion ouverte à tous les habitants, le **MARDI 17 JUIN 2014 à 20h** à la salle Goessel, pour permettre à toutes les personnes intéressées par ce projet de se rencontrer afin d'en étudier la faisabilité ainsi que les modalités et d'en définir les objectifs.

Aspirant à la réussite de cette initiative, des membres du comité du fleurissement seront présents.